

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 novembre 2021

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 24 novembre 2021

Sous la présidence de Mme Marianne WEHR, Maire

Présents :

Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, Rémi BOEHLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Denis TOURNEMAINE, Michèle AMAR, Emmanuel MULLER, Aurélie KRATZ, Jean-Claude MAGER

Absents excusés : Marianne WEHR, Maire, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Eric BOEHLER ; Mélanie BRAND, a donné pouvoir à Rémi BOEHLER ; Geoffroy LAURENT, a donné pouvoir à Nathalie EBENER ; Jonas BRAUN, a donné pouvoir à Jean-Claude MAGER

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2021.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 02 décembre 2021

La Maire
Marianne WEHR



Acte à classer

49_24-11-2021

1	2	4
En préparation	En attente retour Préfecture	Classé

Référence FAST : ASCL_2_2021-12-03T09:49:11.00 (M1234062718)

Identifiant unique de l'acte : 067-216701276-20211124-49_24-11-2021-DE (Voir l'acte de réception associé)

Objet de l'acte : APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2021

Date de décision : 24/11/2021

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : 49_24-11-2021_PDE

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparer

Traiter

Accusé de réception

Date 05/12/21 à 09:46

Date 05/12/21 à 09:46

Date 05/12/21 à 09:57

Par SCHICKEL STEPHANIE

Par SCHICKEL STEPHANIE



Certifié
Conforme

Date de convocation : 18 novembre 2021

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 24 novembre 2021

Sous la présidence de Mme Marianne WEHR, Maire

Présents :

Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, Rémi BOEHLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Denis TOURNEMAINE, Michèle AMAR, Emmanuel MULLER, Aurélie KRATZ, Jean-Claude MAGER

Absents excusés : Marianne WEHR, Maire, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Eric BOEHLER ; Mélanie BRAND, a donné pouvoir à Rémi BOEHLER ; Geoffroy LAURENT, a donné pouvoir à Nathalie EBENER ; Jonas BRAUN, a donné pouvoir à Jean-Claude MAGER

PROJET DE MISE EN PLACE DE COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ

Depuis plusieurs années, en particulier depuis la parution de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (17 août 2015) dans la droite ligne du Grenelle de l'Environnement, les distributeurs de gaz naturel sont tenus de mettre en place des dispositifs de comptage interopérables qui favorisent la participation active des consommateurs (après validation du dispositif par les ministres chargés de l'énergie et de la consommation). Ceci afin de répondre aux attentes des abonnés et des fournisseurs et pour une plus grande fiabilité du comptage des énergies.

Dans ce cadre, en tant que distributeur de gaz naturel, R-GDS, propose la mise en place de compteurs de gaz communicants, chez tous ses clients.

Le principe de fonctionnement est le suivant :

Les relevés des nouveaux compteurs se feront à distance par radio transmission vers des concentrateurs implantés sur un ou plusieurs points hauts de la commune (fréquence utilisée : 169 MHz). Ces mêmes concentrateurs transmettront, une à deux fois par jour, par le biais d'un appel téléphonique GSM, les informations au serveur de RGDS.

Les avantages pour les clients sont les suivants :

- une facturation systématique sur index réel pour toutes les catégories de clients (particuliers, professionnels, collectivités locales).
- une mise à disposition pour les consommateurs, sans surcoût, des données quotidiennes de consommations sur le site internet de R-GDS.
- la maîtrise de la consommation énergétique individuelle par une meilleure connaissance des consommations pouvant être intercomparées par les clients sur des périodes de référence.

D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ce nouveau service nécessite :

- Le remplacement ou l'appairage avec un module radio des compteurs présents chez les clients. La transmission radio des index journaliers durera moins d'une seconde. Il est rappelé qu'il sera utilisé une basse fréquence de 169 MHz.

- L'installation sur des points hauts de concentrateurs (boîtier de 40 x 30 x 20 cm associés à une ou plusieurs petites antennes (environ 2 mètres) permettant la communication des index de consommations gaz entre les compteurs des clients et le système d'information de R-GDS.
- La mise en place de nouveaux systèmes d'information pour traiter et recevoir chaque jour les index de consommation afin de les mettre à disposition des fournisseurs et des clients en garantissant des délais courts et une haute performance de l'ensemble de la chaîne.

Concernant l'installation des concentrateurs sur les points hauts, R-GDS prendra en charge l'intégralité des travaux d'aménagement des bâtiments concernés et versera une redevance de 50 € HT par site équipé.

Le déploiement opérationnel prévisionnel, sur l'ensemble de la zone de distribution de R-GDS, démarrera début 2023 et durera 3 ans.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-29 ;

VU le soutien de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour le déploiement des compteurs communicants et son encouragement pour que chaque collectivité contribue à en faciliter la mise en œuvre ;

CONSIDERANT l'utilité de la mise en place des concentrateurs pour un meilleur relevé des consommations de gaz et donc une meilleure facturation des utilisateurs ;

Après en avoir délibéré :

AUTORISE R-GDS à installer les concentrateurs sur les bâtiments listés dans la convention en annexe moyennant d'une redevance de 50 € HT par site équipé.

APPROUVE les termes de la convention à conclure avec R-GDS pour l'hébergement des concentrateurs sur les bâtiments de la commune.

AUTORISE Mme la Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents se rapportant au projet.

Votes : 15

Pour : 10

Contre : 5

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 02 décembre 2021

La Maire
Marianne WEHR



Acte à classer

50_24-11-2021

1	2	4
En préparation	En attente lecteur Préfecture	Classe
	↳ AIR reçu	

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-12-03T08-49-01.00 (M1234062789)

Identifiant unique de l'acte : 067-216701276-20211124-50_24-11-2021-DE (Voir l'acte de réception associé)

Objet de l'acte : PROJET DE MISE EN PLACE DE COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ

Date de décision : 24/11/2021

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Acte : 50_24-11-2021_PDE

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparer

Transcrire

Accusé de réception

Date 03/12/21 à 09:49

Date 03/12/21 à 09:49

Date 03/12/21 à 09:53

Par SIGNOCHI Sébastien

Par SIGNOCHI Sébastien



**Certifié
Conforme**

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Moelsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 novembre 2021

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 24 novembre 2021

Sous la présidence de Mme Marianne WEHR, Maire

Présents :

Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, Rémi BOEHLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Denis TOURNEMAINE, Michèle AMAR, Emmanuel MULLER, Aurélie KRATZ, Jean-Claude MAGER

Absents excusés : Marianne WEHR, Maire, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Eric BOEHLER ; Mélanie BRAND, a donné pouvoir à Rémi BOEHLER ; Geoffroy LAURENT, a donné pouvoir à Nathalie EBENER ; Jonas BRAUN, a donné pouvoir à Jean-Claude MAGER

INTEGRATION DES PARCELLES CADASTREES SECTION 1 N° 233/49 ET 235/49 AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Un permis de construire a été accordé à la Société Pierres et Territoires de France en date du 03 septembre 2013 pour la réalisation de 6 bâtiments collectifs (Domaine de la Pommeraie) desservis par l'impasse de l'Abbaye. Il est proposé d'accepter l'intégration de la partie Sud de la voirie, cadastrée section 1 n° 233/49, d'une contenance de 3.08 ares, ainsi que la parcelle cadastrée section 1 n° 235/49, d'une contenance de 0.55 are, dans le domaine public communal. Les procès-verbaux d'arpentage sont joints à la présente délibération.

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'utilité de classer la voirie impasse de l'Abbaye dans le domaine public de la voirie communal ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière (sauf si le classement envisagé porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie), la procédure de classement dans le domaine public routier communal de la voirie ne nécessite pas d'enquête publique ;

CONSIDERANT le procès-verbal d'arpentage n° 361 Z établi par le cabinet de géomètres-experts BILHAUT, enregistré au service du cadastre en date du 23 janvier 2020 ;

CONSIDERANT le procès-verbal d'arpentage n° 367 Y établi par le cabinet de géomètres-experts BILHAUT, enregistré au service du cadastre en date du 17 septembre 2020 ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la rétrocession des parcelles cadastrées section 1 n° 233/49 et 235/49 dans le domaine public communal,
- autorise Mme la Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision, dont l'acte notarié.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 02 décembre 2021

La Maire
Marianne WEHR



Acte à classer

51_24-11-2021

1	2	4
En préparation	En attente retour Préfecture	Classe

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-12-03T09:51:06.00 (M1234062907)

Identifiant unique de l'acte : 067-216701276-20211124-51_24-11-2021-DE (Voir l'acte de réception associé)

Objet de l'acte : INTEGRATION DES PARCELLES CADASTREES SECTION 1 NUMERO
233/49 ET 235/49 AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Date de décision : 24/11/2021

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.6. Autres actes de gestion du domaine privé

Acte : 51_24-11-2021.PDF

Multimédia : Non

Classer

Annuler

Préparer

Transmettre

Approuver ou réapprouver

Date 03/12/21 à 09:51

Date 03/12/21 à 09:51

Date 03/12/21 à 09:57

Par SCHUCHL Sébastien

Par SCHUCHL Sébastien



**Certifié
Conforme**

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 novembre 2021

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 24 novembre 2021

Sous la présidence de Mme Marianne WEHR, Maire

Présents :

Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, Rémi BOEHLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Denis TOURNEMAINE, Michèle AMAR, Emmanuel MULLER, Aurélie KRATZ, Jean-Claude MAGER

Absents excusés : Marianne WEHR, Maire, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Eric BOEHLER ; Mélanie BRAND, a donné pouvoir à Rémi BOEHLER ; Geoffroy LAURENT, a donné pouvoir à Nathalie EBENER ; Jonas BRAUN, a donné pouvoir à Jean-Claude MAGER

ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et, notamment, son article 1 stipulant qu'il incombe aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité de service ;

VU le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement comportant les indicateurs financiers et techniques prévus par l'annexe II du décret susvisé et diffusé à l'ensemble des membres du Conseil municipal, lors de l'invitation à la séance du 24 novembre 2021 ;

Le **Conseil municipal**, après avoir entendu l'exposé du délégué communal de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et **adopte, à l'unanimité, le rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement.**

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 02 décembre 2021

La Maire
Marianne WEHR



Acte à classer

52_24-11-2021

f 2 4
En préparation En attente retour > AIR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-12-03T09-52-12.01 (M234062917)

Identifiant unique de l'acte : 067-216701276-20211124-52_24-11-2021-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE
DE L'ASSAINISSEMENT

Date de décision : 24/11/2021

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunale

Acte : 52_24-11-2021.PDF

Multicartel : Non

Classer

Annuler

Préparer

Traiter

Accusé de réception

Date 04/12/21 à 08:52

Date 05/12/21 à 08:52

Date 05/12/21 à 08:57

Par SCHUCHI Sébastien

Par SCHUCHI Sébastien



Certifié
Conforme

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 novembre 2021

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 24 novembre 2021

Sous la présidence de Mme Marianne WEHR, Maire

Présents :

Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, Rémi BOEHLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Denis TOURNEMAINE, Michèle AMAR, Emmanuel MULLER, Aurélie KRATZ, Jean-Claude MAGER

Absents excusés : Marianne WEHR, Maire, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Eric BOEHLER ; Mélanie BRAND, a donné pouvoir à Rémi BOEHLER ; Geoffroy LAURENT, a donné pouvoir à Nathalie EBENER ; Jonas BRAUN, a donné pouvoir à Jean-Claude MAGER

EAU : RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et, notamment, son article 1 stipulant qu'il incombe aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité de service ;

VU le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable comportant les indicateurs financiers et techniques prévus par l'annexe II du décret susvisé et diffusé à l'ensemble des membres du Conseil municipal, lors de l'invitation à la séance du 24 novembre 2021 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du délégué communal de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et **adopte, à l'unanimité, le rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service de l'eau potable.**

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 02 décembre 2021

La Maire
Marianne WEHR



Acte à classer

53_24-11-2021

1	2	4
En préparation	En attente retour Préfecture	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-12-03T09-52-53.00 (M1234062979)

Identifiant unique de l'acte : 067-216701276-20211124-53_24-11-2021-DE (Voir l'acte de réception L'assemblée)

Objet de l'acte : RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Date de décision : 24/11/2021

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunale

Acte : 53_24-11-2021.PDF

Multimédia : Non

Classer

Annuler

Préparer

Transcrire

Accusé de réception

Date 03/12/21 à 09:52

Date 03/12/21 à 09:52

Date 03/12/21 à 09:59

Par SCHUCHMAN Sébastien

Par SCHUCHMAN Sébastien



Certifié
Conforme

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 novembre 2021

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 24 novembre 2021

Sous la présidence de Mme Marianne WEHR, Maire

Présents :

Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, Rémi BOEHLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Denis TOURNEMAINE, Michèle AMAR, Emmanuel MULLER, Aurélie KRATZ, Jean-Claude MAGER

Absents excusés : Marianne WEHR, Maire, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Eric BOEHLER ; Mélanie BRAND, a donné pouvoir à Rémi BOEHLER ; Geoffroy LAURENT, a donné pouvoir à Nathalie EBENER ; Jonas BRAUN, a donné pouvoir à Jean-Claude MAGER

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE D'ERGERSHEIM

CONSIDERANT la délibération en date du 18 décembre 2014 modifiant le règlement intérieur de la salle polyvalente et fixant les tarifs de location ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- de modifier, d'adopter le nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente dans sa rédaction annexée et dit que celui-ci entrera en vigueur à partir du 25 novembre 2021 ;
- dit que les autres dispositions des délibérations du 18 décembre 2014 et du 15 novembre 2018 restent en vigueur.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 02 décembre 2021

La Maire
Marianne WEHR



Acte à classer

54_24-11-2021

1 2 4
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-12-03T09:54:53.00 (M1234063092)

Identifiant unique de l'acte : 067-216701276-20211124-54_24-11-2021-DE (Voir l'acte sous ce lien en cliquant sur le lien associé)

Objet de l'acte : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE D'ERCERSHEIM

Date de décision : 24/11/2021

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Acte : 54_24.11.2021.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes : 54_24.11.2021.PJ.PDF

Type P.J. : 21_DA - Décision arrêtant le projet

↳ [Télécharger la PJ avec le lien de l'AR](#)

Classer

Annuler

Préparer

Transmettre

Accusé de réception

Date 03/12/21 à 09:54

Date 03/12/21 à 09:54

Date 03/12/21 à 09:59

Par [SCHUCHT Sébastien](#)

Par [SCHUCHT Sébastien](#)



Certifié
Conforme

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 novembre 2021

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 24 novembre 2021

Sous la présidence de Mme Marianne WEHR, Maire

Présents :

Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, Rémi BOEHLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Denis TOURNEMAINE, Michèle AMAR, Emmanuel MULLER, Aurélie KRATZ, Jean-Claude MAGER

Absents excusés : Marianne WEHR, Maire, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Eric BOEHLER ; Mélanie BRAND, a donné pouvoir à Rémi BOEHLER ; Geoffroy LAURENT, a donné pouvoir à Nathalie EBENER ; Jonas BRAUN, a donné pouvoir à Jean-Claude MAGER

REGROUPEMENT DE COMMUNES POUR UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA FEDERATION DES MAISONS DE JEUNES ET DE LA CULTURE D'ALSACE (FDMJC D'ALSACE)

Les communes d'Ergersheim, Duttlenheim, Duppigheim, Dachstein et Altorf souhaitent former un regroupement appelé EDDDA pour mutualiser des actions auprès des jeunes âgés de 11 ans et plus.

Il s'agit de « développer des modes de relations qui permettent aux jeunes de réaliser des projets individuels et collectifs, de mettre en place des actions autour de l'apprentissage de la citoyenneté ainsi que de prendre conscience des notions de droits et devoirs »...

La FDMJC d'Alsace propose ses services pour une convention à intervenir pour une durée de 3 ans.

La Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix « pour » et 1 abstention :

- décide d'adhérer au groupement EDDDA,
- autorise Mme la Maire à signer la convention et les avenants à intervenir ainsi que tout document afférant à ce dossier,
- décide d'inscrire la subvention à régler au budget communal 2022, 2023 et 2024.

Votes : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 02 décembre 2021

La Maire
Marianne WEHR



Acte à classer

55_24-11-2021

↑ 2 4
En préparation En attente retour > ANR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-12-03T09-56-42.00 (M234063175)

Identifiant unique de l'acte : 057-216701276-20211124-05_24-11-2021-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : REGROUPEMENT DE COMMUNES POUR UNE CONVENTION D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS AVEC LA FEDERATION DES MAISONS DE JEUNES
ET DE LA CULTURE D'ALSACE (FEMJC D'ALSACE)

Date de décision : 24/11/2021

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité

Acte : 55_24_11_2021.PDF

Multimédia : Non

Classer

Annuler

Préparer

Traiter

Accusé de réception

Date 03/12/21 à 09:56

Date 03/12/21 à 09:56

Date 03/12/21 à 10:01

Par SCHUCHI Sébastien

Par SCHUCHI Sébastien

CERTIFIÉ
Conforme